

PARLEMENT  
DE LA  
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE  
SESSION 2023-2024

---

20 MARS 2024

---

PROPOSITION DE RÉSOLUTION<sup>1</sup>

RELATIVE À LA SITUATION AU PROCHE ORIENT ET DEMANDANT  
L'INSTAURATION D'UN CESSEZ-LE-FEU IMMÉDIAT ET DURABLE DANS LA BANDE  
DE GAZA

---

AMENDEMENT(S)

DÉPOSÉ(S) EN SÉANCE

---

---

<sup>1</sup> Voir doc. 682 (2023-2024) n°1 à n°2.

**TABLE DES MATIÈRES**

1	Amendement n°1 déposé par Mme Alice Bernard, M. László Schonbrodt, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo.....	3
2	Amendement n°2 déposé par Mme Alice Bernard, M. László Schonbrodt, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo.....	3
3	Amendement n°3 déposé par Mme Alice Bernard, M. László Schonbrodt, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo.....	3

## **1 Amendement n°1 déposé par Mme Alice Bernard, M. László Schonbrodt, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo**

Au 4. “Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles”, il est ajouté le point suivant :

- de réaliser un état des lieux des collaborations académiques financées par la Fédération Wallonie-Bruxelles avec des entités israéliennes et d’inciter les établissements d’enseignement supérieur qui dépendent de la Fédération Wallonie-Bruxelles à rompre leurs collaborations de toute nature avec les entités israéliennes qui participent et/ou soutiennent la guerre, la colonisation et l’apartheid ;

### *Justification*

Cet amendement vise à ce que la Fédération Wallonie-Bruxelles, encourage les établissements d’enseignement supérieur à rompre leurs collaborations avec des entités israéliennes qui participent et/ou soutiennent la guerre, la colonisation et l’apartheid. Il est inacceptable que ces collaborations permettent à des firmes militaires de fabriquer des équipements technologiques de pointe qui contribuent à massacrer ou affamer des populations civiles.

## **2 Amendement n°2 déposé par Mme Alice Bernard, M. László Schonbrodt, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo**

Au 4. “Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles”, il est ajouté le point suivant :

- de solliciter l'ensemble des fédérations sportives et organisateurs d'évènements sportifs afin que les sportifs individuels ou équipes représentant Israël soient exclus de toute épreuve internationale se déroulant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles ;

### *Justification*

Cet amendement vise à demander aux fédérations sportives et aux organisateurs d’évènements sportifs exclure les sportifs ou les équipes représentant Israël des épreuves internationales se déroulant sur le territoire de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

## **3 Amendement n°3 déposé par Mme Alice Bernard, M. László Schonbrodt, M. John Beugnies, M. Jori Dupont, M. Julien Liradelfo**

Au 4. “Demande au Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles”, le point suivant

- d'examiner avec les opérateurs concernés le suivi à donner en matière de diffusion de rencontres sportives et culturelles ;

Devient

- de solliciter l'ensemble des opérateurs de l'audiovisuel de la Fédération Wallonie-Bruxelles de ne pas diffuser de rencontre sportive et culturelle dans lesquelles sont présentes une entité représentant Israël et de solliciter la RTBF pour qu'elle demande à l'Union européenne de radiotélévision l'exclusion de l'État d'Israël du concours Eurovision de la chanson.

*Justification*

Cet amendement vise à préciser le point de la résolution qu'il modifie.